



# Élections 2024 européennes

Propositions de l'Union Française des Semenciers



# Chiffres clés

## Semences & Plants 2022-2023

### Filière

Une large

**diversité**

d'entreprises

Un fort ancrage

**territorial**

Des variétés  
diversifiées de

**haute**

**qualité**

Une contribution  
permanente à la

**biodiversité**

cultivée

Des plantes saines  
toujours plus

**résistantes**

### Sélection

**11%**

Du chiffre d'affaires  
investi en R&D

**131**

Centres de  
recherche

**69**

Entreprises  
de sélection

**486**

Variétés inscrites  
au Catalogue  
en 2022

**7 955**

Variétés répertoriées  
au Catalogue français

### Production

**1<sup>er</sup>**

Producteur  
européen

**100%**

De la production  
contractualisée

**372 355**

Hectares de  
multiplication  
de semences

**16 864**

Agriculteurs  
multiplicateurs

**253**

Entreprises de  
production

**1,6 Mns**

De tonnes de  
semences contrôlées  
et certifiées

### Mise en marché

**1<sup>er</sup>**

Exportateur  
mondial de semences  
de grandes cultures

**8%**

Croissance de la  
balance commerciale  
entre 2022-2023

**52%**

Des semences  
destinées à l'export

**1,2 Mds€**

D'excédent  
commercial en  
2022-2023

### Global

**3,9 Mds€**

De chiffre d'affaires  
en 2022-2023

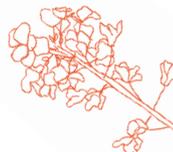
**11 000**

Emplois directs

#### Sources

SEMAE d'après Les chiffres de la filière semences et plants - Campagne 22/23  
SEMAE Résultats de l'enquête structure 2021  
Catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées en France

# Introduction



Alors que l'agriculture doit mener les transitions agroécologiques attendues, regagner en compétitivité et garantir à tous l'accès à une alimentation sûre et saine, les entreprises semencières ont pour mission de fournir des solutions innovantes pour tous les types d'agriculture et tous les territoires. Grâce à leur ancrage régional fort et à leur interaction constante avec les acteurs locaux, elles identifient avec précision les besoins des territoires afin de développer des variétés adaptées aux conditions pédoclimatiques, aux besoins des filières alimentaires et aux attentes sociétales.

**En effet, situées à l'origine de toutes les cultures, les semences sont essentielles pour assurer notre sécurité d'approvisionnement alimentaire et réussir la transition agroécologique.** A ce titre, pour y parvenir en maîtrisant l'inflation, la sécurisation des conditions de production et de commercialisation des semences s'avère indispensable.

Chaque année, les entreprises semencières s'engagent pour maintenir et développer leur leadership. Elles investissent en moyenne 11% de leur chiffre d'affaires dans la R&D pour produire toujours mieux avec moins de ressources, soutenir la compétitivité et assurer la souveraineté alimentaire. Cet engagement et ces investissements ont permis à la France de devenir le 1<sup>er</sup> pays producteur européen de semences et le 1<sup>er</sup> pays exportateur mondial.

**Pour les semenciers, la réponse aux enjeux de transition de notre agriculture et à l'inflation persistante reposera notamment sur l'action et le volontarisme européens pour favoriser :**

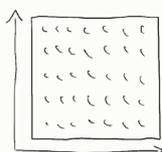
- Notre capacité à sécuriser la production et la commercialisation de semences pour garantir la performance économique et environnementale des filières agricoles ;
- Notre capacité à innover afin de fournir des variétés adaptées et résilientes pour assurer la souveraineté alimentaire et l'adaptation au changement climatique.

**L'Union européenne doit réaffirmer à tous les Européens le droit de bien se nourrir et à tous les agriculteurs le droit de produire et de vivre de leur activité. Pour y parvenir, les politiques agricoles et alimentaires européennes doivent favoriser l'émergence et la disponibilité de solutions innovantes et durables pour notre agriculture, accessibles pour notre alimentation et rémunératrices pour nos agriculteurs.**

## BLÉ 150 kilos de semences de blé assurent la fabrication de 25 000 baguettes



150 kg  
de semences  
de blé



sur  
1 ha  
de blé



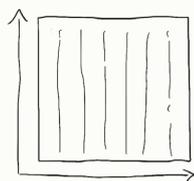
produisent  
5,5 t  
de farine



qui permettent  
de produire  
25 000  
baguettes

Source : Florimond Desprez

## TOMATE Un hectare de tomates de multiplication assure la production de 60 000 tonnes de tomates



sur 1 ha  
de tomates  
de multiplication



On peut assurer  
200 ha  
de tomates  
cultivées



qui produisent  
60 000 t  
de tomates

Source : Semae



# Sécuriser la production et la commercialisation de semences pour garantir la performance économique et environnementale des filières agricoles

## Assurer la mise en place d'un cadre réglementaire européen proportionné et uniformisé

Les réglementations européennes doivent être élaborées selon des approches systémiques afin de faire le lien entre les différents dispositifs législatifs et éviter les injonctions contradictoires. Les potentiels impacts cumulatifs doivent être pris en compte par une analyse des bénéfices et des risques. L'enjeu est de favoriser la cohérence des politiques agricoles européennes entre elles en poursuivant trois objectifs : la souveraineté alimentaire, la transition agroécologique et la compétitivité agricole.

- **L'UFS demande la systématisation d'études d'impact et d'analyses bénéfiques/risques en amont de l'instauration de nouvelles mesures.**

La réciprocité des normes au sein de l'Union européenne est un prérequis pour atteindre la souveraineté alimentaire et réussir la transition écologique. L'accompagnement doit se faire au sein de chaque Etat Membre, selon les mêmes conditions, afin d'avoir un impact réel et fort. La France étant déjà un standard européen, il est impératif de permettre à tous les acteurs économiques d'accéder aux mêmes capacités de production, de commercialisation et éviter les distorsions de concurrence intra-européennes.

- **L'UFS soutient l'application harmonisée des réglementations au sein des États Membres.**

## Simplifier et sécuriser la commercialisation des semences par le règlement PRM

La révision de la réglementation semences (projet de règlement PRM) constitue un enjeu majeur pour la profession. Elle définira le cadre réglementaire des activités semencières pour les prochaines décennies.

- ▶ L'UFS est globalement satisfaite de ce texte structurant qui préserve des piliers fondamentaux comme l'inscription au catalogue et la certification pour les grandes cultures ;
  - ▶ Il est nécessaire de maintenir un cadre réglementaire permettant d'apporter une information fiable sur les variétés et des garanties sur la qualité des semences : inscription au catalogue, certification pour les semences de grandes cultures et contrôle de qualité.
  - ▶ Ce cadre doit également permettre de garantir une concurrence loyale, l'accès à un marché équitable et le maintien d'une diversité d'opérateurs économiques. Le fondement d'une réglementation reposant sur la finalité des semences et non du type d'opérateurs est important.
  - ▶ Cette réglementation doit prendre en compte les objectifs de durabilité fixés par les politiques agricoles européennes, sans trop alourdir les règles et les coûts pour les opérateurs économiques. Il est pertinent d'évaluer les impacts de la mise en oeuvre d'un examen de Valeur de Culture et d'Usage Durable (VCUD) pour les espèces potagères.
- **L'UFS soutient la mise en oeuvre d'une réglementation applicable à tous les types de semences. Les fondements actuellement en vigueur ont permis de soutenir l'excellence de notre filière, source de progrès pour l'agriculture.**

## Soutenir l'attractivité et le rayonnement des activités semencières

Près de 50% du chiffre d'affaires des entreprises semencières est réalisé à l'export, dont 70% dans les pays membres de l'UE. Les 30% d'exportation en dehors de l'UE sont majoritairement destinés à la Russie et à l'Ukraine. Le maintien de l'attractivité et de la compétitivité des entreprises semencières, notamment à l'export, est indispensable pour soutenir leur leadership et valoriser leur savoir-faire.

- **L'UFS appelle à promouvoir le savoir-faire semencier au sein du rayonnement diplomatique européen.**
- **L'UFS demande la prise en compte des enjeux des activités semencières lors des décisions liés à la gestion des conflits géopolitiques.**

# Innover pour fournir des variétés adaptées et résilientes

## afin de garantir la souveraineté alimentaire et l'adaptation au changement climatique



### Favoriser et soutenir l'accès à l'innovation variétale par une réglementation NGT adaptée

Un projet de règlement visant à fixer le cadre d'utilisation de ces nouvelles techniques de sélection a été proposé par la Commission européenne début juillet 2023. Il s'agit pour l'Union européenne d'une opportunité de réaffirmer sa capacité de recherche et d'innovation en s'appuyant sur des acteurs économiques performants. La disponibilité de ces innovations et l'accès aux techniques sont des enjeux majeurs pour répondre aux défis de l'agriculture européenne.

Ce projet de règlement prévoit une segmentation des variétés issues de ces techniques en deux catégories distinctes : NGT 1 et NGT 2.

- ▶ L'UFS accueille favorablement ce projet d'adaptation de la réglementation, inchangée depuis plus de 20 ans et inadaptée aux techniques de sélection qui ont évolué.
- ▶ Elle soutient une réglementation favorisant le progrès scientifique avec deux catégories de NGT.
  - **L'UFS demande des critères d'accès aux NGT 1 et NGT 2 précis et opérationnels.**
  - **Le processus de vérification de l'accès à la catégorie 1 doit se faire de manière objective et reposer sur une expertise scientifique claire afin d'éviter toute interprétation juridique.**
  - **L'UFS est favorable à une traçabilité de l'utilisation des techniques d'édition du génome par une mention claire au sein du catalogue d'inscription des variétés. Cette mention favorisera l'accès à l'information et permettra à l'agriculteur de faire un choix éclairé.**

### Reconnaître les semences comme une production agricole stratégique

Une semence saine, sûre et de qualité est l'étape indispensable pour le développement d'une culture résiliente et performante. Pour y parvenir, la semence, en tant que production agricole, a besoin d'un accès sécurisé à l'eau et aux solutions de protection des cultures.

**L'eau est une ressource essentielle** pour les activités de sélection et de production des semences. Le défaut d'irrigation à des moments clés de développement de la plante peut souvent se traduire par des pertes de récolte ou par une détérioration rédhibitoire de sa qualité. Au cours de l'année 2022, en raison de la multiplication des épisodes de sécheresse, la production de semences a enregistré une perte significative de rendement, pouvant s'élever jusqu'à 25%.

- **Une réflexion a été engagée par la Commission européenne sur la résilience dans le domaine de l'eau. Pour l'UFS, cette réflexion doit se poursuivre pour développer une approche européenne stratégique et proportionnée de sécurisation de l'accès à l'eau.**

**Afin d'être en capacité de contrôler les maladies et de lutter contre les ravageurs pour répondre aux exigences réglementaires, sanitaires et de qualité, les entreprises semencières doivent pouvoir accéder aux produits de protection des cultures.**

- **L'UFS soutient le principe de « pas d'interdiction sans solutions » pour éviter les impasses techniques. L'UFS demande le déploiement de solutions alternatives efficaces et économiquement viables.**

Le projet de règlement SUR (utilisation durable des produits phytosanitaires), rejeté par le Parlement européen en novembre dernier, soutenait l'objectif de réduction de 50% de l'utilisation des produits phytosanitaires. Il prévoyait également une interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires en zones sensibles.

- **En cas de réouverture des discussions sur un nouveau projet de texte, l'UFS demande la prise en compte des spécificités liées à la production de semences et notamment une exemption à l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires en zones sensibles.** En effet, les mesures de restriction/interdiction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les zones sensibles pourraient concerner près de 15 à 20% des surfaces dédiées aux activités de sélection et de production de semences, et jusqu'à 85% dans certaines régions françaises.

### Soutenir les bénéfices des semences dans la durabilité des systèmes alimentaires

Pour les entreprises semencières, l'enjeu est de développer une amélioration constante des variétés. Aux côtés des utilisateurs, des semenciers et des scientifiques, la France oriente ces améliorations par des critères prédéfinis liés à la productivité et à la durabilité (VATE) ainsi qu'aux besoins des filières agricoles et alimentaires. L'orientation du progrès génétique se concentre notamment sur les effets indésirables des productions agricoles, les conditions environnementales et culturelles, l'optimisation de l'eau et de l'azote ainsi que de la résistance aux bioagresseurs. Chaque année, les variétés inscrites au catalogue apportent donc un progrès génétique et une diversité par rapport aux variétés existantes.

- **L'UFS propose de contribuer aux réflexions sur le déploiement de systèmes alimentaires durables européens.**

Plus de 37 000 ressources génétiques sont conservées dans des réseaux publics-privés dédiés. Pour le sélectionneur, l'enjeu est de faire prospérer cette richesse, afin d'augmenter ses capacités d'innovation. Les entreprises semencières travaillent sur un grand nombre d'espèces, dont certaines ne bénéficient pas d'une grande diversité variétale. C'est le cas notamment de certaines protéagineuses comme la lentille ou le pois chiche ou encore des espèces récemment intégrées dans l'alimentation des Français comme le quinoa ou le chia. Les sélectionneurs contribuent également à la diversification des usages de la production agricole pour rendre des services agronomiques (intercultures, plantes de service, couverture du sol, lutte contre pathogènes) et développer la production d'énergie.

- **L'UFS souhaite une valorisation de la biodiversité cultivée portée par les entreprises semencières et stratégique pour le déploiement de systèmes alimentaires durables.**

### Contacts

**Pour approfondir ces propositions dans le cadre d'un rendez-vous dédié, l'UFS reste à votre disposition.**

**Rachel BLUMEL** - Directrice générale  
[rachel.blumel@ufs-asso.com](mailto:rachel.blumel@ufs-asso.com)

**Manon BOEUF** - Responsable affaires publiques  
[manon.boeuf@ufs-asso.com](mailto:manon.boeuf@ufs-asso.com)





L'Union Française des Semenciers, créée en 2009, représente plus d'une centaine d'entreprises actives dans la recherche et la sélection variétale, la production et la mise en marché de semences pour l'agriculture, les jardins et les espaces paysagers.

L'UFS, interlocuteur de référence, a deux missions :

- promouvoir le savoir-faire, la performance et le rôle stratégique des entreprises semencières dans les filières agricoles et alimentaires auprès des parties prenantes,
- accompagner les adhérents dans la bonne appréhension de leur environnement réglementaire et économique par la mise à disposition d'outils opérationnels (publications et événements).

L'UFS bénéficie d'une forte implication de ses membres à travers 2 pôles métiers, 2 pôles supports et 6 sections qui rassemblent 6 grands groupes d'espèces : Betteraves & Chicorée industrielle, Céréales à paille & Protéagineux, Fourragères & Gazons, Maïs & Sorgho, Oléagineux et Potagères & Florales.

L'UFS est constituée d'une équipe de 13 personnes très engagées, aux compétences complémentaires, à l'écoute des adhérents et en interaction avec l'ensemble des parties prenantes agricoles et alimentaires, mais aussi des partenaires institutionnels (Interprofessions, fédérations, instituts techniques, ministères, Parlement etc.).

#### Membre de 3 interprofessions



#### Membre de 2 fédérations internationales



# Adhérents UFS

## Membres actifs



## Membres associés

